



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 11/12/2025 À 20 H 30

PRESENTS : M. CALAS Franck, M. CHAMPION Jean-Pierre, M. DE CLAVIERE Eric, Mme KNEPERT Marie-Laure, M. MABRU Philippe, M. MARTINEZ Frédéric, M. POULAIN Christophe, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme ROLLET Jocelyne, Mme THETE Camille, M. VANNIER Thomas

EXCUSE : M. CHABANON Thierry,

PROCURATION(S) : Mme ROBERT Magali donne pouvoir à Mme Camille THETE  
**Monsieur le Maire**, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

**Secrétaire de séance** : M. THETE Camille

\*\*\*\*\*

Puis, selon l'ordre du jour :

#### **1 – Approbation du procès-verbal du 20/11/2025**

Monsieur le Maire informe qu'aucune demande de modification n'a été faite. Le procès-verbal du 20 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 – Vente de bois (délibération n°2025-12-01)**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Didier REY qui explique que cette année il n'y a qu'une seule parcelle de bois à vendre (entre 160 et 180 stères de bois de chauffe sont à vendre).

Monsieur le Maire propose de vendre la stère au prix de 45 €.

Les tas de 10 stères sont en 4 mètres de long.

**Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** que la vente de bois se fera le 13 décembre 2025 à 9h30 en mairie, que le lot de 10 stères sera vendu au prix de 450 € puis par inscription sur une liste au secrétariat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif cette affaire.

**VOTE :**            Pour : 13                            Contre : 0                            Abstention : 0

#### **3 – Remboursement des frais de mission des bénévoles de la bibliothèque (délibération n°2025-12-02)**

M. Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de prendre en charge les frais liés aux formations et aux déplacements de ces personnes bénévoles lorsqu'ils sont engagés au service de la bibliothèque. Conformément à l'article 2 du décret 91-573 du 19 juin 1991 (JO du 20 juin 1991, p. 8069), le Conseil Municipal autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement, compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, de leurs frais de repas (sur présentation d'un justificatif), selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

**Où il ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** le remboursement des frais des bénévoles de la bibliothèque.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif ces différents points.

VOTE :            Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 2

#### **4 – Autorisation signature de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain (délibération n°2025-12-03)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

##### **La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :**

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain.

##### **La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :**

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

##### **Où il est précisé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

VOTE :            Pour : 13                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **5 - Rapport des commissions**

##### **Administration Générale**

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe les conseillers que la commune est dans l'attente de la réponse de ville Internet pour les @.

##### **Gestion du Territoire**

Didier Rey informe les membres du Conseil que :

- les agents techniques ont été informés du renouvellement de l'opération broyage de sapin.
- l'entretien des fossés se fera la semaine du 2 au 13/02/2026. Une mini-pelle sera louée.
- le pot de fin d'année des employés de la commune est annulé par manque de présence du personnel.
- qu'une formation concernant l'éradication des chenilles processionnaires a été proposée aux agents techniques qui ne donnent pas suite.
- la dépose des guirlandes se fera le 13 janvier 2026
- qu'un devis pour du concassage a été reçu. Voir si il est possible de le valider.
- le contrôle des extincteurs sera fait le 22/12/2025
- le redressement des potelets sera fait semaine prochaine par l'entreprise Cottet Frères.

##### **Jeunesse et Affaires Culturelles**

Monsieur Philippe MABRU informe les membres de conseil que :

- le bulletin municipal est parti chez DG promo
- 6 modèles de cartes de vœux ont été envoyés par DG Promo. Chacun des membres devra faire connaître son choix.

## Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- la commission urbanisme s'est réunie ce soir pour étudier 3 permis de construire et des conformités à fixer.
- le nettoyage du village en association avec la fédération de chasse se déroulera le 7 mars prochain. Les affiches et flyers vont nous être livrés. Il reste à définir les lieux où effectuer le nettoyage.
- la bibliothèque sera fermée du 20/12/2025 au 05/01/2026.
- Plusieurs bénévoles ont participé ce jeudi 11 décembre à Thoissey à une conférence très intéressante sur le sexisme dans la littérature jeunesse, dans le cadre du projet "fille ou garçon le même chemin" mis en place par la Communauté de Communes.

## V/ Questions diverses

Franck CALAS informe qu'un diagnostic Cyber a été fait sur les installations de la Mairie.

Camille THETE demande si cela est en rapport avec les cyber-attaques. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Il continue en indiquant que certaines actions à mener seraient assez simples mais que d'autres sont beaucoup plus compliquées.

Thomas VANNIER demande s'il serait possible de le lire.

Il indique également que la Préfète Mme BAUCHET quitte son poste. Pour l'instant on ne connaît pas son ou sa remplaçante.

Franck CALAS informe les membres du Conseil qu'il sera en congés du 23/12 au soir jusqu'au 3 janvier 2026.

La Mairie sera fermée entre Noël et le jour de l'An.

Camille THETE demande si l'on a des nouvelles de l'entreprise en charge de l'automatisation du portail du Cheval Blanc. Non personne n'en a.

Elle demande également s'il sera possible d'avoir du matériel d'entretien pour le coworking.

Une commande sera faite dès semaine prochaine.

Philippe MABRU informe en tant que membre de CAP Culture et Loisirs que cette année, l'association ne pourra pas s'occuper de la décoration de la salle pour le repas des Aînés.

Frédéric MARTINEZ demande si sa demande pour le passage piéton près de l'arrêt de bus à la sortie du village direction Peyzieux est toujours d'actualité. Didier REY l'informe que cela n'est pas si simple car il faut se rapprocher de la DDT.

Thomas VANNIER demande si il y aura bien un marché de Noël. Jean-Pierre CHAMPION lui répond que l'association BEN A ZIK a réservée la salle polyvalente à cet effet.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au 22/01/2026 et 26/02/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 25.

**La Secrétaire de Séance**  
**Camille THETE**



**Le Maire,**  
**Franck CALAS**



